



Faits saillants
Séance ordinaire du conseil des commissaires
27 février 2019

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

- Rapport annuel
2017-2018
- ATTENDU QUE l'article 220 de la Loi sur l'instruction publique fait obligation à chaque commission scolaire de produire un rapport annuel pour informer la population de son territoire de ses activités;
- CC-190227-CA-0127**
- ATTENDU QUE le rapport annuel proposé a été transmis à l'ensemble des commissaires le 18 février 2019 afin d'obtenir leurs commentaires;
- IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte le rapport annuel 2017-2018 présenté au document n° SWLSB-2019/02/27-CA-002.
- ET QUE, conformément à l'article 220.1 de la Loi sur l'instruction publique, le rapport annuel 2017-2018 soit présenté à la population à la séance du 27 mars 2019 du conseil des commissaires.
- Adopté à l'unanimité**
- Politique sur les frais scolaires exigés des parents – secteur jeunes
- ATTENDU la nécessité d'apporter des modifications à la politique de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sur les frais scolaires exigés des parents (politique n° 2006-FR-03) afin de l'aligner sur les directives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) concernant les frais exigés des parents et la gratuité scolaire;
- Autorisation pour la tenue d'une consultation
- ATTENDU QUE les changements législatifs apportés par le MEES ont entraîné la nécessité de modifier ladite politique;
- CC-190227-FR-0128**
- IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur la politique n° 2006-FR-03 : Frais scolaires exigés des parents – secteur jeunes;
- ET QUE la consultation commence le 28 février 2019 et se termine le 10 avril 2019 avec les conseils d'établissement, le comité de parents, l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, le Syndicat des professionnels et professionnels de l'Ouest de Québec anglophone, la CSN-S18 et le SEPB-Québec-FTQ (section locale 577).
- Adopté à l'unanimité**
- Élection d'un vice-président du comité pédagogique
- ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-181212-CA-0102, approuvant la nomination du commissaire-parent pour le primaire au poste de vice-président du comité pédagogique;
- CC-190227-CA-0129**
- ATTENDU QUE le commissaire-parent pour le primaire a donné sa démission, laissant vacant le poste de vice-président du comité pédagogique;

ATTENDU QUE l'article 3.2 de la procédure n° 2013-CA-08 : *Comités administratif et pédagogique* prévoit la nomination d'un vice-président du comité pédagogique;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que James Di Sano soit nommé vice-président du comité pédagogique pour l'année scolaire 2018-2019.

Adopté à l'unanimité

Tenue d'une consultation sur l'élaboration du budget 2019-2020

CC-190227-FR-0130

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a entamé le processus d'élaboration du budget pour l'année scolaire 2019-2020;

ATTENDU QUE l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique fait obligation à la commission scolaire de rendre publics les objectifs et les principes de la répartition de son budget;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a préparé un projet de « processus budgétaire 2019-2020 »;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du comité de vérification, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur le « processus budgétaire 2019-2020 », tel qu'il apparaît au document n° SWLSB-2019/02/27-FR-001;

ET QUE la consultation commence le 28 février 2019 et se termine le 5 avril 2019 avec les conseils d'établissement, le comité de parents, l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, et l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

Comité de sélection – direction des Affaires corporatives et secrétaire général(e)

Annulation de la résolution

CC-190227-HR-0131

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180815-HR-0008 approuvant la nomination de commissaires au comité de sélection pour le poste de direction des Affaires corporatives et de secrétaire général(e);

ATTENDU QUE les commissaires nommés à ce comité ont donné leur démission, laissant vacants deux postes au comité de sélection;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite établir un nouveau comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier annule la résolution n° CC-180815-HR-0008 approuvant la nomination de commissaires au comité de sélection pour le poste de direction des Affaires corporatives et de secrétaire général(e);

ET QU'un nouveau comité de sélection soit établi conformément à la procédure n° 2012-CA-20, à l'article 5.2 de la politique n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier*, et de l'article 5.4 de la politique n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier*.

Adopté à l'unanimité

Comité de sélection –
direction des Affaires
corporatives et secrétaire
général(e)

Dérogation au processus

CC-190227-HR-0132

ATTENDU QUE les comités de sélection de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sont composés du président, d'un commissaire, d'un commissaire-parent, d'un commissaire substitut, d'un commissaire-parent substitut, du directeur général ou de son délégué, du directeur du Service des ressources humaines, d'un représentant de l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, et de l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QU'en raison d'un conflit d'horaire, le conseil des commissaires souhaite remplacer le commissaire-parent qui siège à ce comité par un autre commissaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Anthony Beliotis que le commissaire-parent qui siège au comité de sélection pour le poste de direction des Affaires corporatives et de secrétaire général(e) soit remplacé par un commissaire.

Adopté à l'unanimité

Comité de sélection –
direction des Affaires
corporatives et secrétaire
général(e)

Mode de votation

CC-190227-HR-0133

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Anthony Beliotis que les membres du comité de sélection pour le poste de direction des Affaires corporatives et de secrétaire général(e) soient élus par scrutin secret.

Adopté à l'unanimité

Comité de sélection –
direction des Affaires
corporatives et secrétaire
général(e)

Scrutateurs

CC-190227-HR-0134

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que le directeur général adjoint et la directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim agissent comme scrutateurs dans le cadre de l'élection des membres du comité de sélection pour le poste de direction des Affaires corporatives et de secrétaire général(e).

Adopté à l'unanimité

Comité de sélection –
direction des Affaires
corporatives et secrétaire
général(e)

Dérogation au processus

CC-190227-HR-0135

ATTENDU QUE les comités de sélection de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sont composés du président, d'un commissaire, d'un commissaire-parent, d'un commissaire substitut, d'un commissaire-parent substitut, du directeur général ou de son délégué, du directeur du Service des ressources humaines, d'un représentant de l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, et de l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite s'assurer du nombre approprié de représentants au comité de sélection advenant des absences ou des conflits d'horaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon qu'un commissaire substitut additionnel soit nommé au comité de sélection pour le poste de direction des Affaires corporatives et de secrétaire général(e).

Adopté à l'unanimité

Comité de sélection –
direction des Affaires
corporatives et secrétaire
général(e)

Comité de sélection

CC-190227-HR-0136

ATTENDU QUE le poste de direction des Affaires corporatives et de secrétaire général(e) est actuellement vacant et qu'il est occupé de façon intérimaire depuis le 1^{er} juillet 2017;

ATTENDU QUE le Service des ressources humaines a affiché le poste de direction des Affaires corporatives et de secrétaire général(e) et a fait appel aux services d'un chasseur de têtes;

ATTENDU QUE les candidats retenus pour le poste seront convoqués en entrevue par le comité de sélection conformément à la procédure n° 2012-CA-20, à l'article 5.2 de la politique n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), section Sir-Wilfrid-Laurier*, et de l'article 5.4 de la politique n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL)*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier établisse un comité de sélection composé des membres suivants pour mener les entrevues :

Commissaire (président) :	Paolo Galati
Commissaire :	Guy Gagnon
Commissaire :	Melissa Wall
Commissaire substitut n° 1 :	Peter MacLaurin
Commissaire substitut n° 2 :	Vicky Kaliozakis
Commissaire-parent substitut :	Anthony Beliotis
Directrice générale ou délégué	
Directeur du Service des ressources humaines	
Représentant de l'AQCS	
Représentant de l'AASWL	

Adopté à l'unanimité

Mandat de négociation –
transfert de terrain

Ville de Blainville

CC-190227-MR-0137

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a demandé à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier d'entamer des négociations sur la possibilité de transférer à la commission scolaire un terrain de 391,1 m² situé derrière l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a fait savoir qu'elle se chargerait de préparer le terrain et d'assumer les frais juridiques liés au transfert;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite étudier plus à fond cette offre, car le terrain représente un potentiel comme parc-école et serait un bel ajout à la cour d'école de l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier étudie la possibilité de créer un parc-école sur ce terrain, la Ville de Blainville souhaiterait négocier une entente de partenariat pour l'utilisation du parc-école par la communauté;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier confie au directeur du Service des ressources matérielles et du transport le mandat d'étudier l'offre faite par la Ville de Blainville;

QUE, conformément au règlement n° 2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, le directeur général adjoint soit autorisé à signer tout document concernant le transfert de ce terrain, si un tel transfert s'avère bénéfique pour la commission scolaire;

QUE, si tel est le cas, la commission scolaire entame des négociations avec la Ville de Blainville concernant le transfert de ce terrain et une entente de partenariat pour l'utilisation de ce terrain comme futur parc-école;

ET QU'aux termes des négociations concernant le transfert de ce terrain, l'entente de partenariat avec la Ville de Blainville soit présentée au comité administratif qui, après étude, fera une recommandation au conseil des commissionnaires pour approbation finale.

Adopté à l'unanimité

Mandat de négociation –
transfert de terrain

Ville de Mascouche

CC-190227-MR-0138

ATTENDU QUE la Ville de Mascouche a informé la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier qu'elle a récemment fait l'acquisition de la rue Elm, auparavant une rue privée, adjacente au bâtiment 2 de l'école primaire Pinewood (« l'école »);

ATTENDU QUE la Ville de Mascouche a besoin d'une parcelle de terrain sur laquelle est située l'école, soit le lot n° 6 300 146 d'environ 38 m² figurant au cadastre du Québec dans la circonscription de l'Assomption, afin de rendre la rue Elm conforme aux normes routières municipales;

ATTENDU QUE la Ville de Mascouche offre la somme de 100 \$ à la commission scolaire pour l'acquisition de ladite parcelle de terrain et pour d'autres raisons;

ATTENDU QU'il existe une parcelle de terrain appartenant à la Ville de Mascouche sur la rue Elm (le lot n° 2 024 910) qui suit la ligne séparative de l'école et que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite acquérir pour résoudre certaines questions de sécurité et y aménager possiblement un parc-école;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier confie au directeur du Service des ressources matérielles et du transport le mandat d'étudier cette offre de vente ou d'échange de terrains;

ET QUE les résultats de cette étude soient présentés au comité administratif qui, après en avoir fait l'examen, fera une recommandation au conseil des commissaires pour approbation.

Adopté à l'unanimité

Engagement d'un
entrepreneur

École primaire Laurentian –
travaux de réaménagement
des blocs sanitaires,
réfection de la maçonnerie
et remplacement des portes
extérieures

CC-190227-MR-0139

ATTENDU la nécessité de procéder au réaménagement des blocs sanitaires, à la réfection de la maçonnerie et au remplacement des portes extérieures à l'école primaire Laurentian;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a adopté les mesures 50621, 50625 et 50626 visant à financer la réfection, l'entretien et la rénovation des bâtiments des commissions scolaires;

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour ces travaux de rénovation a été publié et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 18 février 2019;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de réaménagement des blocs sanitaires, de réfection de la maçonnerie et de remplacement des portes extérieures à l'école primaire Laurentian à l'entreprise **Construction J. Raymond inc.**, au coût total de 1 491 000,00 \$, avant les taxes (1 714 277,25 \$, toutes taxes comprises, ou 1 593 681,44 \$, taxes nettes);

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente, ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adopté à l'unanimité

Engagement d'un entrepreneur

École primaire Twin Oaks – travaux de réfection de la toiture

CC-190227-MR-0140

ATTENDU la nécessité de procéder à la réfection de la toiture à l'école primaire Twin Oaks;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a adopté les mesures 50621, 50625 et 50626 visant à financer la réfection, l'entretien et la rénovation des bâtiments des commissions scolaires;

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour ce projet de réfection a été publié et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 19 février 2019;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de réfection de la toiture à l'école primaire Twin Oaks à l'entreprise **Couvreur Verdun inc.**, au coût total de 819 495,00 \$, avant les taxes (942 214,38 \$, toutes taxes comprises, ou 875 931,57 \$, taxes nettes);

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente, ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adopté à l'unanimité